vinetur

Les vignerons français réclament 4 milliards d’euros pour protéger 70 % du vignoble des aléas climatiques

Le syndicat estime que prévenir les pertes dues au gel, à la grêle et à la sécheresse coûterait moins cher que des indemnisations publiques répétées.

lundi 5 octobre 2026



Les vignerons indépendants français demandent au gouvernement de soutenir un plan d’investissement de 4 milliards d’euros afin de protéger la majeure partie du vignoble national contre la grêle, le gel et la sécheresse. Ils estiment que l’argent public devrait davantage servir à prévenir les dégâts climatiques qu’à indemniser les pertes après coup.

La proposition a été présentée lundi par les Vignerons Indépendants, un syndicat national représentant les producteurs indépendants, dans des déclarations publiées par le média professionnel français Réussir Vigne. Jean-Marie Fabre, président du syndicat, a expliqué que l'objectif serait de protéger physiquement 70 % du vignoble français en cinq ans, pour un coût estimé à 10 000 euros par hectare.

Selon Fabre, les aléas météorologiques ne sont plus des événements ponctuels pour les vignerons. « Aujourd'hui, une année sans aléa climatique est l'exception », a-t-il déclaré, selon Réussir Vigne. Il estime que, face à l'intensification du dérèglement climatique, la France doit privilégier des systèmes de protection dans les vignes plutôt que de s'appuyer principalement sur des aides d'urgence une fois les récoltes endommagées.

Le plan des vignerons marquerait un changement important d'approche pour une filière viticole qui a subi des pertes répétées dues aux gelées tardives, aux épisodes de grêle et aux longues périodes de sécheresse. Selon la proposition, une partie du financement proviendrait du Fonds européen agricole pour le développement rural, ou FEADER, qui pourrait contribuer à hauteur de 2 milliards d'euros, selon le syndicat. Les collectivités régionales apporteraient 1 milliard d'euros supplémentaire, tandis que l'État français financerait 200 millions d'euros par an pendant cinq ans, soit 1 milliard d'euros au total.

Fabre a présenté cette proposition comme une mesure permettant de réaliser des économies à terme, malgré son coût initial élevé. Il a indiqué que l'État français avait déjà versé 2 milliards d'euros d'indemnisations au cours des trois dernières années. Il a également affirmé qu'une perte de 10 % du vignoble entraînait un manque à gagner de 610 millions d'euros en recettes fiscales, soulignant que les dégâts aux récoltes affectent non seulement les revenus agricoles, mais aussi les finances publiques.

La proposition du syndicat intervient à un moment délicat pour la viticulture française. Dans plusieurs régions, les producteurs sont confrontés à une consommation atone, à des déséquilibres de marché et à des pressions sur leurs marges, tandis que les événements météorologiques extrêmes rendent les résultats des vendanges plus difficiles à prévoir. Dans ce contexte, les vignerons cherchent à faire évoluer le débat

politique, en passant de la gestion de crise aux investissements dans des équipements et des infrastructures de protection.

L’article cité de Réussir Vigne ne précise pas quels systèmes de protection seraient financés, mais les propos du syndicat évoquent des mesures directement mises en œuvre dans les vignes contre les principaux risques climatiques, notamment la grêle, le gel et la sécheresse. En France, ces investissements peuvent inclure des filets anti-grêle, des équipements de protection contre le gel, des systèmes liés à l’irrigation lorsque la réglementation le permet et d’autres dispositifs visant à réduire les dégâts matériels dans les vignes.

Fabre a comparé l’effort public demandé aux aides déjà accordées dans d’autres domaines de la filière viticole. Il a rappelé que les aides débloquées en 2025 pour l’arrachage des vignes et la distillation s’étaient élevées à 310 millions d’euros. Cette comparaison suggère que, selon le syndicat, l’État dépense déjà des sommes importantes pour gérer les effets des difficultés structurelles et climatiques, et pourrait réorienter une partie de ces dépenses vers la prévention.

Les enjeux économiques dépassent le seul secteur de la viticulture. Si davantage de vignes sont protégées et que les volumes de récolte deviennent moins volatils, cela pourrait contribuer à stabiliser l’approvisionnement en vin pour les producteurs, les négociants et les exportateurs. Cela pourrait aussi alléger la pression sur les dispositifs publics d’indemnisation lors des mauvaises années. Pour l’ensemble du secteur des boissons, et en particulier pour le vin, des récoltes plus régulières pourraient favoriser la continuité de la production nationale et aider les entreprises françaises à défendre leurs parts de marché à l’étranger. Ces effets dépendraient toutefois de l’ampleur du déploiement des protections et de la gravité des futurs événements météorologiques.

Fabre a présenté la question sous un angle stratégique. Selon lui, une meilleure protection du vignoble réduirait le recours aux indemnisations versées par l’État et les mécanismes nationaux de solidarité, tandis que les vignerons seraient mieux à même de préserver leurs parts de marché grâce à des récoltes protégées. Il a également déclaré que les emplois seraient moins exposés qu’aujourd’hui aux chocs climatiques répétés, qui réduisent les rendements et fragilisent les exploitations.

Ses propos mettent Paris sous pression, alors que le gouvernement doit décider jusqu'où il est prêt à soutenir une filière qui reste essentielle à de nombreuses économies rurales et à l'image de la France à l'export. « L'État doit choisir entre soutenir la viticulture ou abandonner la filière », a déclaré Fabre, avertissant que le secteur risque de prendre du retard si les politiques publiques ne s'adaptent pas à la fréquence accrue des dégâts climatiques.